

ON S'ABONNE :

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÈ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an... 46 fr. Six mois... 24 fr. Trois mois... 12 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES. 25 centimes la ligne.

RÉCLAMES. 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 24 Juillet 1867.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 22 juillet...	68 90	99 50
Du 23.....	68 85	99 50
Du 24.....	68 75	99 75

BULLETIN

Le Sénat a terminé la discussion sur l'abolition de la contrainte par corps. Le projet de loi a été vivement attaqué par M. Le Roy de Saint Arnaud. M. Rouland l'a trouvé trop radical. Le rapporteur, M. de Royer, a insisté sur son utilité. Enfin, après un éloquent discours de M. Rouher, le Sénat s'est prononcé par 53 voix contre 46 pour la sanction de la loi votée par le Corps législatif. Quatre voix seulement contre 64 se sont opposées à la promulgation.

M. Forcade de La Roquette a combattu au Corps législatif les nombreux amendements qui s'étaient produits sur le budget de son ministère.

La première Chambre de Vienne a adopté la loi sur la responsabilité ministérielle, telle qu'elle avait été votée par la Chambre des députés. Des délégués ont été élus pour former la députation qui entrera en délibération avec la députation hongroise.

La Chambre des députés de Florence a adopté, par 298 voix contre 30, l'article 1er du projet de loi concernant la liquidation du patrimoine ecclésiastique. Il y a eu deux abstentions.

On mande de Rome que le comité national et le centre d'insurrection, faisant abnégation de toute rancune, se sont fusionnés : ils ont constitué un nouveau comité sous le titre de *Junte Nationale Romaine*. On ne tardera pas à publier le programme qui fait connaître aux Romains cet événement.

On parle toujours en Italie de mouvements sur les frontières pontificales : Des bandes d'insurgés se forment sur plusieurs points et donnent, assure-t-on, des craintes sérieuses au Saint-Siège. D'après les dernières nouvelles, le chef de bande

Andreozi se trouverait dans les Etats de l'Eglise. Un journal garibaldien ajoute étourdiment qu'une colonne de zouaves pontificaux lui servirait de guide.

Une ordonnance du gouverneur de Madrid fait connaître que les fêtes religieuses sont réduites à treize. En vertu des mêmes prescriptions, les ateliers et magasins devront être fermés les dimanches et fêtes; les journaux ne paraîtront pas le dimanche. Quel dommage que, sous ce rapport, on ne puisse pas répéter le mot de Louis XIV : « Il n'y a plus de Pyrénées?... »

L'Espagne n'est pas dans un calme parfait. Les bandes qui ont récemment paru dans la Catalogne le prouvent suffisamment. Mais on a tant de fois prédit des insurrections, que même alors qu'elles ne paraissent pas tout à fait invraisemblables, on a peine à y croire.

La Correspondance provinciale, de Berlin, publie un appel au peuple sur les prochaines élections au Reichstag. « Notre roi, est-il dit dans cet écrit, s'adresse avec confiance à son peuple, pour qu'il l'aide, par le choix des députés capables et consciencieux, à favoriser un développement prospère de la confédération. »

On reçoit des versions contradictoires sur un triste incident qui a eu lieu ces jours derniers en Roumanie. Des Israélites vagabonds avaient été chassés de ce pays et transportés sur la rive opposée. Les Turcs refusèrent de les recevoir. De là entre Turcs et Roumains, une contestation qui tourna au détriment des malheureux juifs, dont plusieurs furent noyés. Les deux Etats se rejettent mutuellement la responsabilité du fait.

Nous lisons dans les feuilles américaines que le général Grant est sur la frontière sud des Etats-Unis avec une armée nombreuse, prêt à envahir le Mexique et à en chasser Juarez; d'autre part, une dépêche atlantique dit que le gouvernement de Washington a envoyé la frégate *Susquehanna* au Mexique pour réclamer Santa-Anna, mort ou vivant, et demander des excuses.

Un ukase de St-Petersbourg ordonne d'appliquer, à partir du 1er septembre, aux autorités militaires la procédure qui existe pour les autorités civiles.

Il paraît qu'on n'accueille pas favorablement,

M^{lle} Dubois se répétait fermement qu'une séparation était nécessaire.

Une visite de Pauline vint ajouter à cette anxiété les souffrances de l'amour-propre : Pauline semblait avoir abjuré tout attachement pour Albert; elle n'avait pas même paru touchée de le voir malade, et ja raison de ce changement, — outre une rancune d'amour-propre, — était facile à devenir, car Pauline ne parlait plus que de Samuel. Toujours prête à s'occuper des autres, au milieu même de ses chagrins, Marie s'inquiéta des sentiments de sa sœur, et l'interrogea. Mais Pauline avait bien autre chose à dire.

— Sois tranquille à cet égard, ma chère, et laisse-moi plutôt te donner un bon conseil, répondit-elle. Marie-toi tout de suite, si tu es capable d'une pareille folie, ou renvoie M. Albert. Tu te rends la risée de toute la ville, et c'est pour notre famille un chagrin qui ne peut se dire. Mon frère est furieux; il a déclaré que ni lui ni sa femme ne mettraient les pieds chez toi tant que ce petit jeune homme y serait. Vois-tu, puisque le goût de l'amour ne t'était point passé, il ne fallait pas faire la prude et la solitaire, te retirer du monde et paraître mépriser les plaisirs des autres. Il eût mieux valu afficher tes prétentions que de t'exposer à changer de conduite ainsi tout d'un coup à la première occasion. Si tu savais tout ce qu'on dit ! Je n'ose plus aller chez nos connaissances, parce que, sous un air d'intérêt, on ne me parle que de toi; on me demande ton âge, celui de M. Albert, et ce sont des quolibets... Les uns prétendent que tu as toujours eu le cerveau un peu timbré; d'autres, et voilà le plus affreux... Tu penses bien qu'on n'a pas

en Russie, le verdict prononcé par le jury de la Seine contre Berezowski. Les « vieux moscovites » ne peuvent admettre que, par suite de circonstances atténuantes, on puisse faire grâce de la vie à un homme qui a attenté aux jours de leur empereur. Du moins, ils auraient voulu que cette grâce vint de la bouche du czar et non de celle de douze citoyens français. Ces irritations fanatiques ne doivent pas nous faire oublier que S. M. Alexandre II a demandé à Napoléon III la grâce de l'assassin du 6 juin.

Ainsi que nous l'avons dit, Berezowski ne s'est pas pourvu en cassation. On croit que c'est dans la Nouvelle-Calédonie que sera transporté le jeune condamné.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Pointe-de-Galle, 16 juillet.

D'après des avis de Kong-Kong, en date du 29 juin, des dissentiments politiques auraient éclaté entre le Daïmies et le Taïcou du Japon, à l'occasion de l'ouverture du port d'Osaka au commerce étranger.

Liverpool, 22 juillet.

L'Amiral Tegethoff, avec sa suite, s'est embarqué samedi, à bord du *China* pour New-York d'où il se rendra au Mexique pour réclamer la dépouille mortelle de Maximilien. L'amiral passera d'abord à Washington.

Florence, 24 juillet, 10 h. du soir.

La Chambre des députés a approuvé le bilan passif des finances par 493 voix contre 27. — La discussion du projet relatif à la liquidation du patrimoine ecclésiastique continue.

Londres, 22 juillet.

Le câble atlantique de 1866 s'est rompu à 50 milles marins de Heart-Content (Terre-Neuve). La réparation sera facile à effectuer.

Athènes, 20 juillet.

On organise ici une escadre Crétoise composée de 5 pyroscaphes portant 30 canons. Cette escadre, et destinée à faire la chasse aux bâtiments Turcs.

Bukarest, 20 juillet.

Avant-hier, a eu lieu de la manière la plus solennelle la cérémonie de la nouvelle inauguration de la Synagogue dévastée l'an dernier à la suite d'une échauffourée, mais complètement restaurée à l'heure qu'il est, à une large subvention à laquelle S. A. le prince régnant n'est pas resté étranger.

Les ministres et le corps diplomatique assistaient à la cérémonie.

dit cela devant moi; mais enfin on l'a dit, je le tiens de bonne source; d'autres donc disent... En vérité, je ne sais comment... Il est pénible pour une jeune fille d'avoir à prononcer de ces mots-là... Enfin ils prétendent que M. Albert est... ton amant, et que vous avez fait ensemble un arrangement pour vous donner l'un à l'autre ce qui vous manquait : toi de l'amour, lui du pain.

Marie ne répondit pas, mais elle se leva, quitta Pauline et s'enferma dans sa chambre. L'indignation la bouleversait, et quelque douce qu'elle fût, elle éprouva cette fois les haïnes de la colère en même temps que les tortures de l'orgueil. Cependant elle était parvenue à se calmer quand revint Albert, qui avait fait ce jour-là sa première promenade, et qui rentrait joyeux. Il vit aussitôt que Marie était préoccupée et s'en inquiéta.

— Je crains pour Pauline, lui dit-elle. Elle semble être en intimité déclarée avec M. Samuel. Que signifie cela ? Je n'ai pas confiance en votre ami.

— Est-il possible ? s'écria-t-il troublé, en se rappelant tout à coup l'étrange promesse que lui avait faite Samuel de le débarrasser de Pauline. Oh ! non, ajouta-t-il, ce serait infâme ! — J'ai été bien négligent dans tout ceci, mon amie; mais dès demain je verrai Samuel. Depuis quelque temps je suis absorbé par une seule pensée; il faut enfin que je m'explique avec vous, chère Marie. Je crois que vous savez ce que j'ai à vous dire, et pourtant j'ai peur... j'ai peur que vous ne m'aimiez pas autant que je vous aime.

Il prit sa main et la pressa sur ses lèvres. Elle la lui arracha brusquement, et s'enfuit dans sa chambre, où elle éclata en sanglots.

NOUVELLES DU MEXIQUE

Détails sur l'exécution de l'Empereur Maximilien.

Encore, avant le paquebot de la Vera-Cruz, attendu à Saint-Nazaire, on reçoit par l'ordinaire de New-York des nouvelles du Mexique.

Une correspondance de New-York dit que l'indignation va croissant contre les auteurs de l'attentat du 19 juin. Dans le Sud, des corps vont s'organiser sous le titre de : *Vengeurs de Maximilien*. « Les Etats-Unis, dit la même lettre, n'ont pas seulement le droit, ils ont le devoir de châtier Juarez et ses sicaires. Quoiqu'ils fassent au Mexique, pourvu qu'ils punissent et qu'ils vengent, le monde civilisé leur en saura gré. » Le monde civilisé eut su meilleur gré encore au gouvernement fédéral d'empêcher le crime; l'histoire dira si, moralement, il n'en a pas été complice.

Une dépêche spéciale adressée de Houston (Texas) à la Nouvelle-Orléans, contient un récit détaillé de l'exécution de l'Empereur Maximilien et des généraux Méjia et Miramon. Aucun n'a été attaché, ni eu les yeux bandés, et il ne leur a été fait aucun outrage.

Maximilien, avant d'être fusillé, a récapitulé les causes qui l'avaient amené au Mexique; il a dénié l'autorité de la Cour martiale qui l'a condamné, et a exprimé l'espoir que sa mort mettrait un terme à l'effusion du sang au Mexique. Un moment avant d'être conduit au lieu de l'exécution, il a appelé le sergent de garde et lui a donné une poignée d'or en le priant d'engager ses hommes de viser au cœur. Ses derniers mots ont été : « Pauvre Charlotte ! » Cinq balles l'ont atteint en pleine poitrine, mais ne l'ont pas tué sur le coup; il a fallu que deux soldats sortissent des rangs, et lui tirassent dans le flanc pour l'achever.

Miramon a lu un écrit où il disait que le regret qu'il éprouvait en mourant, était de voir le pouvoir rester entre les mains des libéraux, et de penser qu'ils stigmatiseraient ses enfants du nom d'enfants de traître.

Méjia n'a pas prononcé d'allocution, mais il a subi son sort tranquillement et bravement.

L'épée de Maximilien a été remise au président Juarez par le général Escobedo, au palais du Gouvernement.

Marquez a réussi à s'échapper de Mexico avec un faible détachement, et l'on croyait qu'il pourrait gagner sans encombre le littoral.

On mande de Vera-Cruz, que 500 hommes

Bientôt elle se demanda ce qu'Albert penserait de sa fuite; puis elle se reprocha de n'avoir aucune force contre lui, et s'avoua que tout le monde avait raison de la condamner. En marchant avec agitation dans sa chambre, elle passa devant la glace et se vit parée suivant le goût d'Albert. Elle comprit en ce moment jusqu'où elle avait poussée l'imprudence et la folie dans ses complaisances pour lui. N'avait-elle pas en effet mérité la risée du monde ? Et surtout elle avait failli à son devoir; elle qui, à double titre, par le sexe et par l'âge, devait être prudente, elle avait obéi aux caprices d'un jeune homme. Oui, mais ce jeune homme était Albert !...

C'est envers lui surtout que je suis coupable, se dit-elle; j'aurais dû le quitter le soir du jour où il a découvert une femme encore jeune dans son ame. C'est pour lui que je dois être forte, et je le serai !

Elle arracha son joli bonnet, ôta une petite robe de toile à raies bleues qu'elle avait ce jour-là, et reprit son vieil ajustement. Puis, forte d'exaltation et prête à soutenir la lutte, elle entra au salon, où, plein de tristesse et d'inquiétude, Albert l'attendait. En attendant ouvrir la porte, il se leva pour aller au-devant de Marie; mais, en la voyant, il demeura stupéfait. Après un instant de silence :

— Que signifie cette mascarade ? s'écria-t-il Marie, cela est indigne de vous.

— A présent, dit-elle, que vous n'êtes plus malade je n'ai pas de motif pour obéir à vos caprices; Je reprends mon goût et ma volonté.

— Votre goût ! repliqua-t-il avec colère, c'est la vôtre goût !... Votre volonté ! Comment se fait-il que vous vouliez être ridicule ?

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 24 juillet 1867.

13

UNE

VIEILLE FILLE

PAR LÉO

CHAPITRE XI

Au bout de quelques jours, Albert était guéri. Sa convalescence fut rapide. Mais à mesure qu'il revenait à la santé mademoiselle Dubois devenait plus anxieuse et plus triste. Elle aimait Albert plus que jamais; et s'en voyait de jour en jour plus ardemment aimée. Chez les êtres les plus purs, certaines intimités ajoutent aux sentiments du cœur des liens indestructibles; la mère aime plus maternellement l'enfant qui a dormi sur son sein, et la bête seule, ou l'homme qui lui ressemble, peut oublier ou dédaigner le souvenir de leurs embrassements. Ces nuits de fièvre chaste passées dans les bras l'un de l'autre étaient pour Albert et Marie un lien nouveau. Et cependant, en se représentant les dangers de leur union et le ridicule dont le monde la couvrirait,

La reproduction est interdite.

formant la légion étrangère au service de Maximilien sous les ordres du colonel Soudrié, s'est embarqué, le 27 juin, sur le vapeur mexicain *Tabasco*, faisant voile pour l'Europe. Avant de monter à bord, lui et ses hommes, parmi lesquels se trouvaient une cinquantaine de nos compatriotes, le colonel a exigé qu'on rendit à la légion les honneurs militaires, ce qu'ont accordé les officiers mexicains.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On écrit de New-York, le 3 juillet au *Moniteur* :

« L'affaire des saisies de vins de Champagne vient d'entrer dans une nouvelle phase dont la *Tribune* rend compte en ces termes :

« Le premier procès soutenu contre la douane par les importateurs de vins de Champagne a reçu, samedi dernier, une solution qui est généralement considérée comme défavorable à l'administration fédérale. Il s'agissait, dans l'espèce, d'une demande formée par MM. Alexandre de Saint-Marceaux et Cie, négociants de Reims, à l'effet d'obtenir la restitution de 3,109 caisses de vins de Champagne saisies pour fausse déclaration de valeur. Contrairement aux prétentions de la douane, les réclamants soutenaient que leurs marchandises ne pouvaient être estimées d'après le prix obtenu sur le lieu de production (Market Price), par la raison toute simple que ces vins n'étaient jamais vendus à aucun prix en Champagne, qu'ils étaient expressément fabriqués pour le marché américain et toujours consignés à un agent de New-York. La base du droit à la valeur ne pouvait donc s'obtenir, suivant eux, qu'en ajoutant au produit celui de la main-d'œuvre et le profit présumé du fabricant, ainsi que l'avaient toujours pensé du reste, les consuls des Etats-Unis à l'étranger, et notamment ceux de Francfort et de Reims. Ils ajoutaient que la question avait pour eux une grande importance, puisque le supplément de droits réclamé par la douane s'élevait à 40,000 dollars (200,000 fr.) dans le procès actuel, et à près d'un million de dollars, dans d'autres affaires, mais que ce qu'ils avaient le plus à cœur, c'était de prouver leur bonne foi, et de maintenir intacte leur vieille réputation commerciale.

« Ces arguments ont été bien accueillis. Sur les douze membres du jury, onze ont émis une opinion favorable aux importateurs français, et un seul s'est prononcé pour le fisc. La loi américaine exigeant une décision unanime des jurés, l'affaire n'a pas encore reçu de solution; mais on espère qu'en présence de ce vote le gouvernement reconnaîtra son erreur et ne maintiendra pas les saisies, qui, aujourd'hui que les faits sont bien connus, auraient l'apparence d'une injuste vexation. »

LE CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* s'exprime ainsi, sous la signature de M. H. Marie-Martin, au sujet de la circulaire adressée par M. le ministre de l'Intérieur aux préfets concernant les prochaines élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux et des conseils d'arrondissements : « C'est un exposé clair et complet des dispositions législatives et des règlements indiqués par la jurisprudence, dont l'applica-

— Cela m'importe peu, du moins, répondit-elle en s'asseyant près de la table à ouvrage et prenant une broderie commencée.

Albert se mit à marcher dans la chambre à grand pas, oppressé, pâle, comme si quelque chose au dedans l'étrouffait.

Il dit enfin : Vous voulez que nous nous séparions, Marie.

Elle ouvrit la bouche pour dire : — Je le veux; mais sa voix s'y refusa; et, en balbutiant :

— Il le faut, mon ami, dit-elle.

— Votre ami ! répéta-t-il; c'est ainsi que vous aimez !... Et pourquoi le faut-il ? Montrez-moi la loi divine ou humaine qui nous sépare.

En parlant ainsi, il était revenu près d'elle, et tout à coup, en la regardant, pris d'un accès de rage à la vue de l'affreux bonnet, il le détacha, l'enleva brusquement et le déchira sous ses pieds. Dans ce mouvement, le peigne de Marie tomba, et ses cheveux se dénouèrent. Elle se leva frémissante, l'œil ardent, la narine ouverte, avec un geste souverain :

— Monsieur Schaeffer, s'écria-t-elle, ceci est indigne ! Sortez ! je ne supporterai pas vos insultes.

— Ah ! vous me chassez ! C'est bien ! je devais m'y attendre. Adieu !

Il sortit d'un pas rapide. Était-ce pour toujours ? Marie le crut sans doute, car elle jeta son nom dans un cri : « Albert ! » Ce cri partait des entrailles de l'âme, et il eût ramené Albert de bien loin.

Il revint, se jeta aux genoux de Marie et lui demanda pardon en sanglotant. Suffoquée par tant d'émotions successives et contraires, elle pressait convulsivement les mains de son ami, comme pour

tion doit assurer la régularité des opérations électorales. On verra dans cette utile instruction une preuve nouvelle de la sollicitude que met le gouvernement impérial à entourer le scrutin populaire de toutes les garanties propres à en faire ressortir la loyauté. »

LE MONDE.

On écrit de Vienne au *Monde* : Le grand Sultan n'arrivera à Vienne que le 27 ou le 28 de ce mois. On lui a préparé au château de Schönbrunn les mêmes appartements occupés par Napoléon I^{er}, après la mémorable bataille de Wagram. Il paraît qu'il y a à perpétuellement un lit destiné aux princes étrangers. Le voyage de l'Empereur François-Joseph à Paris est de nouveau retardé jusqu'aux premiers jours de septembre; celui de l'Empereur Napoléon à Vienne n'aurait lieu, dit-on, que vers le 15 du même mois. » Nous croyons pouvoir faire observer que ces indications ne sont nullement en harmonie avec la note que publiait, il y a quelques jours, le *Constitutionnel*, sur les projets de voyage de l'Empereur et de l'Impératrice en août et en septembre.

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le Bulletin du *Journal des Débats* :

« Le gouvernement espagnol semblait mal assis ces jours derniers, et l'on pouvait croire à la possibilité d'une révolution prochaine. Il vient de conjurer tous les dangers qui le menaçaient en s'assurant la protection du ciel par l'envoi à tous les journaux d'un communiqué qui leur ordonne de suspendre leurs publications le dimanche. Trop heureux nos confrères de Madrid, qui, après s'être fatigués les yeux pendant la semaine à déchiffrer les dépêches télégraphiques, pourront au moins aller toute la journée du dimanche fumer des cigarettes dans les allées du Prado. »

On lit dans la *Gazette de Moscou* du 17 juillet :

Nous publions avec un sentiment pénible le télégramme reçu aujourd'hui de Paris. Il frappera d'étonnement tout le monde, non-seulement en Russie, mais nous croyons, partout en Europe. Il produira une mauvaise impression sur tous les esprits non corrompus. Le jury du département de la Seine, en donnant les circonstances atténuantes à l'auteur de l'attentat du 6 juin, condamné par le jugement de tout l'univers, s'est approprié le droit de grâce qui ne lui appartient pas.

En quoi le jury français a-t-il trouvé les circonstances atténuantes ? N'est-ce pas dans ce fait que la main du criminel s'est dirigée contre le souverain qui s'est confié d'une manière magnanime à l'honneur de la France, et qui est venu à Paris pour venir en aide au gouvernement français, entouré de difficultés et menacé de dangers ?

Le temps viendra — et il n'est pas éloigné — où la France regrettera cette nouvelle preuve de la décadence profonde de sa morale publique, et du mensonge dans lequel est élevée son opinion publique.

Ce langage n'est pas difficile à comprendre. Ainsi, d'après la *Gazette de Moscou*, la Russie serait tenue de nous déclarer la guerre parce qu'un jury français a jugé selon sa conscience. Et voilà des publicistes qui osent parler de décadence morale ! — E. LEMOINE. *Temps*.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Le bruit courait aujourd'hui à la Petite Bourse du boulevard, que le maréchal Randon

s'assurer qu'il était près d'elle; ses beaux cheveux répandus couvraient ses épaules; sa pose était pleine d'abandon; et sa physionomie si éloquente, qu'en ce moment elle était d'une beauté véritable. A ses excuses Albert mêlait des reproches.

— Pourquoi, disait-il, pourquoi vous plaire à me désoler ainsi ?

Marie retrouva la voix pour se défendre.

— Si vous saviez, Albert, si vous saviez ce qu'on dit... Ah ! pour l'amour de vous-même.

— Que dit-on, chère Marie ?

— Oh ! reprit-elle en frémissant, je ne puis vous rapporter cela; non, c'est impossible !

Et elle se voila le visage de ses mains. Sa pudeur, encore vierge, n'avait toujours que seize ans.

— Dit-on que je vous aime avec passion, Marie, que vous êtes tout pour moi, qu'il faut que je meure ou que je sois votre mari ? Oh ! chère bien-aimée, que cela est vrai !

A ces paroles prononcées avec toute l'ardeur et tout l'enthousiasme de l'amour, l'émotion de Marie fut si vive, qu'elle pâlit et que sa tête se pencha sur l'épaule de son amant. Trop d'émotions contraires agitaient la pauvre fille. En même temps que l'amour d'Albert inondait son âme de ravissement, sa raison, ou plutôt le souvenir de ce qui avait déridé sa raison, repoussait ce bonheur par une horrible violence. Les baisers d'Albert lui rendirent le sentiment de sa dignité, et bientôt elle retrouva le courage de ses résolutions. Mais trop brisée pour entamer une lutte nouvelle, elle se contenta d'opposer quelques doutes aux espérances et aux projets de son jeune amant. Et comme elle n'avait pu cacher sa faiblesse, elle ne nia

était nommé au commandement du corps d'armée de Nancy, en remplacement du maréchal Forey, et que le portefeuille du ministère des finances, tenu intérimairement par M. Rouher, était conféré à M. Béhic. La seconde nouvelle est vraisemblable, mais prématurée. Quant au successeur du maréchal Forey, il ne sera nommé que dans le cas où la santé de l'illustre officier-général ne se rétablirait pas complètement. Or, il y a tout lieu d'espérer le contraire.

— La pluie de juillet, pas plus que le hâle de juin, n'arrête les excursionnistes des départements et de l'étranger. Les trains de chemins de fer versent chaque jour dans Paris des milliers de visiteurs; on n'évalue pas à moins d'un demi-million le chiffre des hôtes attirés par l'Exposition universelle.

— On compte aujourd'hui, à Paris, 33,441 maisons. Le rapport de ces maisons, s'élève à la somme de 3,344,000 fr., que les habitants de Paris déboursent annuellement pour leurs loyers.

— L'émotion était grande hier et ce matin dans le quartier Saint-Paul, à cause des curieuses découvertes que viennent de faire les ouvriers démolisseurs occupés à faire disparaître l'ancienne caserne de l'Ave-Maria qui était avant 1789 un couvent. Ce couvent était le plus ancien de Paris. Au fond de la grande cour, du côté du collège Charlemagne était la chapelle qui fut rasée en 1793, mais les démolisseurs oublièrent un caveau qui, fermé par une grande pierre carrée longue, n'avait aucune apparence. C'est ce caveau que la pioche de nos démolisseurs vient d'ouvrir.

On y descend par un escalier de huit ou dix marches, placé sur le côté nord. Il est carré; il a cinq à six mètres sur chaque face. Il est voûté en ogives, et à la retombée des nervures ogivales aux quatre angles, sont quatre écussons armoriés peints, d'une parfaite conservation. Au centre de la voûte d'où partent les quatre nervures ogivales est une clé en pierre sculptée d'un beau travail. Les quatre murs sont décorés de croix avec les instruments de la passion et de larmes sans nombre, le tout peint en blanc sur les quatre murs. Sur le sol gisent quatre cercueils en bois, assez bien conservés, avec les ossements et vêtements en partie conservés, des personnes qui les contenaient.

— Trois jeunes prêtres viennent de partir des missions étrangères de Paris, pour Siam et Canton, dans l'extrême Orient.

— L'évêque français s'est trouvé représenté à Rome par 76 membres : trois cardinaux, 10 archevêques et 63 évêques. Le nombre des prêtres français a été de 6,300.

— Une voiture cellulaire conduisait ce matin, à 9 heures, Bézecowski, au dépôt des condamnés de la Roquette. Il y restera jusqu'à ce que l'on ait décidé à quelle destination il doit être envoyé. Il a été fait déjà de nombreuses et d'actives démarches pour que le condamné n'ait pas à subir sa peine à Cayenne.

— Il est question de soumettre à un nouveau tarif les voitures publiques de Paris. On paierait pour les voitures à deux places 85 c. pour le premier kilomètre et 25 c. pour les suivants; pour les voitures à 4 places 90 c. le premier kilomètre et 30 c. pour les autres. C'est le système qui existe à Londres.

— M^{lle} Favre, fille de M. Jules Favre, vient d'épouser M. de Saavedra de Ruy Gomez,

point son amour. En la quittant, Albert, ivre d'enthousiasme, croyait à l'éternité du bonheur.

Le lendemain, il se leva dès l'aube, pressé qu'il était de jouir de la vie. En attendant Marie, il parcourut la maison et le jardin, mêlant ses souvenirs à ses espérances et faisant mille rêves nouveaux. A chaque instant il levait les yeux sur la fenêtre de mademoiselle Dubois, espérant qu'elle allait s'ouvrir. L'agitation de sa joie ressemblait à du malaise; il allait et venait sans cesse, et ne pouvait ni s'occuper ni rester oisif.

Tout à coup, en passant près du berceau de lilas où il était venu si souvent avec Pauline, il pensa à la promesse qu'il avait faite, la veille, d'avoir une explication avec Samuel. Il courut chez son ami.

Aux premiers mots d'Albert, Samuel éclata en railleries.

— De quoi diable te mêles-tu ? Quels droits as-tu maintenant sur Pauline ? N'a-t-elle pas repris sa parole vis-à-vis de toi, comme elle me l'a promise ? Que vous vous soyez expliqués ou non, qu'importe ? C'est chose faite dans votre volonté. Pauline est majeure et n'a pas besoin de tuteur. Es-tu devenu son grand parent, mon pauvre Albert, ou te considères-tu déjà comme son frère aîné ?

— Samuel, parle-moi sérieusement. Tu ne peux vouloir de gaieté de cœur la tromper et la perdre. Samuel haussa les épaules.

— Eh ! qui parle de cela ? Sait-on où l'on va et ce qu'on veut ? Mais sois tranquille à l'égard de Pauline; elle est trop avisée pour s'oublier jamais plus qu'il ne faudra. Les femmes sages, mon cher, sont celles qui ont intérêt à l'être.

artiste peintre. On assure que ce jeune homme était, il y a un an, au Mexique où il remplissait les fonctions de secrétaire de l'Empereur Maximilien.

— D'après un journal, l'Impératrice aurait le projet de visiter Toulouse à l'occasion des fêtes de la canonisation de Sainte-Germaine de Pibrac, qui auront lieu les 28, 29 et 30 de ce mois. Cette nouvelle est inexacte.

— Le vote du Sénat sur la contrainte par corps a été connu hier dans la soirée à la maison de détention de la rue de Clichy. Une illumination a été organisée spontanément. On suppose que la loi sera promulguée après-demain à Paris et dans les départements. Sur le champ, et quant à ceux-ci au moyen du télégramme, aura lieu la mise en liberté des détenus pour dettes.

Pour extrait : A. Layton.

CAISSES DE RETRAITES.

On a lieu d'espérer que le projet de loi, instituant deux caisses d'assurances en faveur des travailleurs et de leurs familles, sera voté par les Chambres avant la fin de la session. Elles pourront être ouvertes à la prévoyance ouvrière dans le courant de septembre ou d'octobre.

Pour répondre à diverses questions qui nous sont adressées, nous faisons remarquer que la double institution philanthropique est en dehors de la caisse des retraites fondée depuis longtemps et qui s'adresse aussi à la classe laborieuse. L'Empereur a reçu dimanche au palais des Tuilleries la commission chargée de la direction de la caisse viagère qui lui a présenté le rapport sur les opérations effectuées en 1866.

— Sa majesté, dit le *Moniteur*, a accueilli avec satisfaction les renseignements qui lui ont été donnés et desquels il résulte que cette utile institution continue à répondre à la pensée de sa création et à mériter la confiance et la reconnaissance des populations.

On peut prédire un même succès à la caisse d'assurance sur la vie et contre les accidents du travail usinier ou agricole. D'autant plus qu'ici il ne s'agit pas de centaines de francs à débours, mais seulement de trois ou quatre francs par an. A cette loterie-là, tous gagneront, et de jolies sommes.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Agricole

Voilà ce que c'est : Saint Médard, qui vieillit un peu, se sera trompé de quantième; il a pris le mois de juillet pour le mois de juin. Les maraichers, les fleuristes sont contents; mais qu'il vienne donc voir la mine des vigneron et des lieux de gerbes ? On rencontre à tout bout de champ des blés versés, le raisin ségène sous l'influence des froides nuits, on rentre mal la récolte coupée, et celle restant sur pied souffre.

Il n'en fallait pas tant pour faire monter les mercuriales, déjà engagées dans la hausse après la Saint-Jean. A Paris, les farines marchandes obtiennent facilement 74 (les 157 kilos) soit 1.50 de mieux depuis une quinzaine. L'avantage sur les grains au profit du détenteur est équivalent. L'avoine est moins demandée que les autres céréales.

Le marché provincial s'accroît dans le même sens que la halle de Paris. On peut évaluer à 75 c. (par hectol.) en moyenne, la hausse réalisée depuis huit jours. Certaines places ont plus gagné : ce sont celles qui étaient restées

— Tu ne l'aimes pas, reprit Albert, puisque tu ne songes pas à l'épouser. Pourquoi donc lui parles-tu d'amour ?

— Mais elle est fort piquante et fort gentille. Et si elle avait cinquante mille francs, je l'épouserais dès demain.

Albert fut indigné. Samuel se moqua de lui.

— Tu viens faire la leçon aux autres, lui dit-il, et tu es fou à lier — Puis à son tour il le sermonna et couvrit sa passion de ridicule. Albert s'emporta; ils se séparèrent presque brouillés.

En rentrant, Albert trouva la petite maison silencieuse comme il l'avait laissée. Mademoiselle Dubois n'était pas descendue encore. Elle dort bien tard, pensait-il en allant et venant dans l'allée du jardin. Elle était hier si émue ! peut-être n'a-t-elle pu s'endormir qu'au matin. Et, en se retraçant toute la scène de la veille, il éprouvait mille frémissements de bonheur et d'amour. Qu'il était doux de l'aimer, elle ! Car on ne pouvait aimer nulle autre femme ainsi ! Elle ! Marie ! mademoiselle Dubois ! elle qui avait si bien renoncé à l'amour, qui n'y céda qu'avec contrainte et presque avec remords ! elle qui, par fierté blessée, avait pris pour son partage la vieillesse et l'isolement, et qu'il rendait, lui, à la jeunesse et à l'amour ! elle à la fois supérieure et simple ! si tendre et si réservée. Aimer une jeune fille parut à Albert la chose la plus fade et la plus niaise. Des enfants, se dit-il, qui aiment n'importe qui, sans savoir pourquoi. Oh ! qu'elle sait bien aimer, elle !

— Monsieur, dit une voix qui le fit tressaillir, pourrais-je parler à mademoiselle Dubois ?

(La suite au prochain numéro.)

en arrière. D'autres donnent peu leurs prix : ce sont celles qui ont donné le signal du mouvement actuel. Puis enfin, l'opinion sur la moisson n'est pas encore fixée. On commence seulement à mettre la faucille dans les grandes terres fromentales. Que le temps se remette, une partie du dommage sera réparé.

Les avis de l'étranger indiquent, de même que chez nous, de l'inquiétude chez les cultivateurs, de la fermeté dans les prix, et plus d'empressement à acheter qu'à vendre. En Angleterre, il y aura, paraît-il, assez de gerbes ; mais le blé sera de très médiocre qualité.

Au congrès annuel de Chateaudun, peu de monde. Il s'y est vendu un millier de sacs de blé livrable en octobre ou novembre de 39 à 40 fr. (les 120 kil.) transport non compris. Nous dirons ce qui sera fait au congrès de Dijon, affecté de même à la fixation prévisionnelle des mercuriales.

Les affaires sont calmes à Marseille, les prix tiennent bien.

Nous ne surprenons personne en disant que les vigneron et négociants soit à Bercy et à l'Entrepôt, soit dans les pays de production, se montrent pour le moment peu pressés de vendre. Toutefois les cours sont plutôt fermes qu'en hausse marquée. Cela provient du peu « de solidité » des petites sortes, qui ont été la généralité en 1866. Les qualités vineuses, les fûts de deux ou trois ans ne sont livrés qu'en hausse de 5 à 10 fr. comparativement au mois dernier.

En spiritueux, peu d'affaires, sans que les prix déclinent. On cote à Paris les 3/6 bette-rave de 63.50 à 64 (l'hectol.) Languedoc de 93 à 94. Les distilleries charentaises repré-sentent un peu d'activité. Elles le doivent aux marchands anglais et russes, qui savent distin-guer la bonne et confortable eau-de-vie, des affreux mélanges dont se contentent même cer-tains gourmets équivoques. Si cela continue, il ensera du cognac comme du champagne: on en boira partout excepté en France.

L'incertitude persiste au sujet des colzas. Détenteurs et acheteurs se tiennent dans l'ex-pectative. Le cours parisien est, pour le dispo-nible, à 99 (les 100 kil.) Graine 26 (l'hectol.).

Contrairement à ce qui devrait se passer en cette saison, les sucres ne donnent lieu qu'à des transactions restreintes. On cote le brut indigène 57 (les 100 kil.) et les raffinés de 125 à 126. Légère baisse.

Bonne semaine pour le commerce du bétail. L'abondance des apports n'a pas empêché les cours de rester convenables tant à Sceaux qu'à Poissy. Lundi, sur la première de ces places, il y avait 2431 bœufs et 19,108 moutons. La vente s'est bien faite sans changement notable dans les prix. Jeudi à Poissy, il a paru 2,700 bœufs et 15,509 moutons. Tout s'est enlevé rapidement avec bénéfice sur la semaine pas-sée. Les veaux sont moins recherchés. Sur le marché de la Chapelle, on a amené 3,558 porcs qui se sont placés au cours moyen de 1.40 (le kilo).

Il y a en ce moment à Billancourt, une ex-position de chiens. On y rencontre peu de chiens de ferme et de bergérie; mais beaucoup de levrettes et d'épagneuls. Rien de plus simple : Billancourt n'est-il pas spécialement af-fecté aux produits, aux intérêts agricoles?...

Pour extrait : A. LAYTOU.

CORRESPONDANCE DES DÉPARTEMENTS

(Moniteur Vicole).

MONTOUQ (Lot), 17 juillet. — Nous avons peu de jours sereins, surtout dans la matinée : des brouil-lards, une certaine brume, quelques ondées parti-elles et insignifiantes, suivies de coups de soleil brû-lant et concentré, paraissent agir sur la récolte d'une manière bien autrement funeste que la gelée du 24 mai. L'oïdium se montre plus menaçant que jamais ; la coulure est générale; le raisin grossit beaucoup, mais très-irrégulièrement. Cependant, les prix des vins ne subissent pas d'augmentation sensible dans les rares achats qui se font : producteur et négo-ciant restent spectateurs et attendent.

GENAS, par Pontanevaux (Saône-et-Loire), 17 juillet. — Les espérances sur la vigne ne sont plus aussi belles qu'elles étaient il y a un mois. La cou-lure s'est emparée du raisin; chacun diminue ses prétentions d'un quart pour comparer sa récolte pendante à sa récolte enlevée.

On cite quelques cas de maladie dans les vignes avoisinant le chemin de fer de la Saône. Les travaux qui se font actuellement dans la vigne sont les mêmes que ceux qui se faisaient il y a un mois; on va finir de donner la seconde façon, mais en même temps on lie la vigne.

ESSOYE (Aube), 18 juillet. — Nos vignes sont en ce moment dans un triste état, à peine sont-elles poussées; on croit même que tout cela sera préjudi-ciable pour l'année prochaine. Le deuxième labour touche à sa fin.

LA COTE-SAINT-ANDRÉ (Isère), 17 juillet. — Ainsi que j'en manifestais l'appréhension, dans mon dernier bulletin, la floraison de la plus grande partie de notre vignoble s'est achevée dans des con-ditions si peu favorables, que beaucoup de vignes sont restées sans raisins, ou à peu près.

Les mas moins maltraités en ont passablement; mais l'oïdium, qui a fait son apparition depuis peu de jours, en a déjà atteint une partie. La récolte en-tière se trouve donc ainsi gravement compromise.

Le premier effeuillage s'achève lentement; le second

binage n'est pas fini : tout le monde travaille à la moisson.

LEZIGNAN (Aude), 17 juillet. — Depuis quel-ques jours, les affaires en vins se sont réveillées quel-que peu, et on voit des marchands, étrangers au pays, parcourir les campagnes. Cependant les prix n'ont guère augmenté, et la hausse n'est guère que d'un franc par hectolitre depuis le mois dernier.

Le 12 courant, nous avons encore eu un orage mêlé de grêle. Il y a eu un peu de mal dans le terri-toire de Lézignan; mais beaucoup plus dans quelques communes des environs. Dans le canton de Ginestas, il y a eu aussi du mal, et dans d'autres communes dans la direction de Béziers. A tous ces fléaux il faut ajouter l'opiniâtreté de la maladie à réapparaître tou-jours dans les vignes; mais elle fait peu de mal parce qu'on ne se lasse pas de souffrir.

NIMES (Gard), 15 juillet. — La vigne est belle; mais elle est peu chargée de raisins. L'oïdium se man-ifeste dans plusieurs endroits.

On souffre pour la deuxième fois le temps est très-variables.

Il reste encore passablement de vins, mais il y en a beaucoup de mauvais.

PESSAC (Gironde), 17 juillet. — La vigne pousse toujours avec force, à cause des pluies. La récolte déjà médiocre, a un peu coulé, et l'oïdium fait des progrès. On souffre; mais la pluie en détruit les effets le lendemain. La température est presque toujours orageuse; ce qui ajoute au mal.

On termine avec peine le troisième labour; car la terre est couverte d'herbe, tellement le temps la fa-vorise.

Il ne se fait pas d'affaires.

RIBEAUVILLE (Haut-Rhin), 18 juillet. — La floraison de la vigne, cette opération capitale, est ter-minée depuis une quinzaine de jours. Elle s'est géné-ralement accomplie dans d'assez bonnes conditions; seulement, la fraîcheur des nuits l'a quelque peu traînée en longueur. Depuis que cette phase est tra-versée, le temps n'a pas été très-favorable au dévelop-pement des jeunes grains : les nuits sont restées fraî-ches, mêmes un peu froides, et la chaleur, pendant le jour, ne répondait pas à la saison.

Les apparences, en général, ne sont pas les plus belles; les bas-fonds ont souffert comme partout, de gelée du 24 mai, et plusieurs communes environnan-tes, telles que Berghin, Saint-Hippolyte, Bieblenheim, etc., ont été ravagées par la grêle, au point que la récolte prochaine ne se réduit pas même, pour elles, à un tiers. A Ribeauvillé, même, il n'y a que les cot-teaux, et encore pas généralement, qui présentent un assez bel aspect, de sorte que, dans le cas le plus favorable, la vendange prochaine ne pourra être que très médiocre, quand à la quantité. Sur la qualité, on ne peut naturellement pas encore porter de juge-ment; cependant le temps est toujours si variable, que l'été ne semble pas devoir être bien chaud; la qualité pourrait donc facilement aussi approcher du mé-diocre.

On est en ce moment en train de donner le second labour à la vigne; travail qui s'effectue, très-lente-ment. En général, on ne se rappelle pas que ces tra-vaux aient été aussi difficiles et aussi coûteux que cette année-ci.

SALINS (Jura), 17 juillet. — L'état de nos vi-gnes est aussi satisfaisant qu'il peut l'être, relativement aux temps contraires que nous avons eus jusqu'à ce jour, on ne craint que la continuation de ces mauvais temps pluvieux; et l'on espère encore une bonne an-née.

On achève les labours et l'on commence les rebina-ges; ces travaux sont contrariés par les temps humi-des, et les vigoureux pampres qui gênent les travail-leurs.

Nos vins de 1866 restent de bons petits vins d'ordinaire, se comportant bien et pouvant sans crainte être expédiés assez loin; il nous en reste encore assez, quoique les ventes soient assez régulières.

VILLEVAYRAC (Hérault), le 16. — En gé-néral, la vigne est assez belle, sauf les fâcheux accidents que nous pourrions éprouver avant les vendanges.

Tout fait pressentir une récolte pareille à celle de l'an dernier.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
28	Diman	ss Nazaire C.	
29	Lundi	se Marthe s F.	Soturac, Gramat, Grézels.
30	Mard	ss Abdon. S.	Lissac
31	Mercr.	s Ignace de L.	

N. L. le 1, à 9 h. 58 m. du soir.
 P. Q. le 8, à 5 h. 41 m. du soir.
 P. L. le 16, à 8 h. 5 m. du soir.
 D. Q. le 31, à 4 h. 53 m. du soir.
 N. L. le 31, à 4 h. 34 m. du matin.

M. le Préfet du Lot a reçu, pour être trans-mises à l'Empereur, les Adresses des Conseils municipaux des communes de Gouzou, de Ber-ganty et de Labastide-du-Haut-Mont.

Par arrêtés préfectoraux du 20 juillet cou-rant, ont été nommés :

MM. Petit (Jean), instituteur communal, à Issepts; Barthe (Pierre), id. à Mondoumerc.

MM^{les} Cavalie (Victorine), institutrice com-munale, à Montamel; Bourniole (Marie-Pau-line), id. à Frontenac.

Moniteur du 20 juillet 1867.

SÉNAT. — PETITIONS.

M. le Président....
 « La parole est à M. Leroy de St-Arnaud.
 M. Leroy de St-Arnaud, 3^e rapporteur. — (n^o 275). — Messieurs les Sénateurs, huit Conseillers municipaux de la commune de Fons (département du Lot) et cinq habitants de cette commune

ayant agi comme plus forts imposés, ont adressé au Sénat, sur la fin de 1866, une pétition dont tout l'intérêt repose sur les dissensions intestines d'un Conseil municipal divisé au sujet de la pré-férence à donner au traitement d'un garde-cham-pêtre sur l'application des fonds communaux à la gratuité de l'instruction primaire.

Le Sénat comprend à quels abus donnerait lieu l'exercice du droit de pétition si les difficultés pouvant surgir au sein des conseils municipaux, soit dans leur fonctionnement quand il s'agit d'y appeler les plus forts imposés, soit à l'occasion de l'emploi plus ou moins judicieux des ressources communales, devaient directement aboutir à des pétitions au Sénat.

N'existe-t-il pas tout un ordre de fonctionnaires, du Sous-Préfet au Ministre, ayant charge d'assu-rer la régularité des délibérations par l'exacte ob-servation des lois et des règlements ?

S'il s'élève une question de préséance entre les plus forts imposés nées du conflit de leurs ordres sur la liste avec l'heure de leur arrivée dans la salle des délibérations, est-ce là une question de nature à trouver sa solution devant le Sénat ?

Si les sessions d'un Conseil municipal sont re-tardées dans leur ouverture, que la simple auto-risation du Sous-Préfet peut proroger suivant les circonstances; y a-t-il dans ces incidents que la loi prévoit et réglemente une cause légitime de pétitionnement ?

Assurément, vous ne le pensez pas, et vous approuverez votre commission de vous proposer l'ordre du jour sur une pétition dont la cause première appartient à des rivalités d'opinion, et dont le prétexte se réduit à des irrégularités sans importance.

Nous proposons l'ordre du jour sur la pétition n^o 275.

(Le Sénat passe à l'ordre du jour.)

Lundi dernier, 22 du courant, M. Bessiè-res, maire de notre ville, assisté de M. le docteur Lacombe, conseiller municipal, et de M. Aimable, inspecteur primaire, est allé visiter l'école communale que dirige, depuis 1825, les frères des écoles chrétiennes. M. le direc-teur a reçu les trois honorables visiteurs, vers trois heures du soir: il les a conduits ensuite dans l'une des vastes salles de l'établissement, où étaient réunis plus de 400 élèves. Leur entrée dans la salle de réception, élégamment déco-rée pour la circonstance, a été saluée par deux chœurs exécutés *allegro vivace*; après quoi, le jeune F. Imbert s'est détaché des rangs, et, au nom de ses condisciples, a exprimé la joie commune éprouvée à l'occasion de cette visite inattendue, laquelle témoigne beaucoup de sympathie envers l'éducation populaire.

Comme échantillon de leurs petits travaux, les élèves ayant offert à M. le Maire une carte illustrée représentant le département du Lot, il l'a ac-ceptée. Après avoir examiné cette pièce de dessin, M. Bessière a d'abord félicité le jeune artiste sur le fini de l'exécution de ce travail vraiment remarquable, et puis, aussi, l'ensem-ble des élèves sur leur excellente tenue, et sur les progrès réalisés dans leurs études. Il leur a garanti pour l'avenir la continuation de la sollicitude que leur a toujours montrée la mu-nicipalité cadurcienne, et le maintien du prix d'excellence qu'il est dans l'usage, lui, de décer-ner chaque année, depuis longtemps, le jour de la distribution solennelle. Ces paroles ont été suivies d'applaudissements réitérés du jeune auditoire. Des fables, des morceaux de poésie, rendus avec expression et candeur par de tout jeunes enfants, ont rempli les divers intermé-des de cette fête. Enfin, M. le Maire, en témoi-gnage de sa satisfaction, a accordé un congé que les élèves ont accueilli aux cris répétés de : *Vive l'Empereur ! Vive M. le Maire !*

Un accident, qui aurait pu avoir des consé-quences plus graves, est arrivé dans la nuit du 22 au 23 juillet :

Le sieur Pezet, revenait de la foire de Gour-don, avec cinq personnes sur sa charette. Ar-rivé au hameau du Pouzet, un orage éclate, et le mulet qui conduit la charette, se trouve tout-à-coup gêné dans sa marche. Pezet, vou-lant garer à droite pour livrer passage à d'autres voituriers, verse dans un pré qui se trouve à deux mètres en contre-bas de la route. Toutes les personnes que Pezet conduisait ont reçu de légères contusions.

Samedi dernier, vers six heures, le nommé Pendory, âgé de 15 ans, a fait une chute en conduisant un chariot. Le brancard Judit chariot lui est tombé sur une jambe et la lui a cassée.

On nous écrit d'Albas :

M. le Rédacteur, Je vous saurais gré de por-ter à la connaissance de vos nombreux lecteurs, un véritable tour de force aux quilles, qui vient d'avoir lieu à Albas. Dimanche dernier, sur notre place publique, un pari s'établit en-tre le sieur A... et deux de ses camarades. Voici dans quelles conditions : Les quilles seraient placées à 40 mètres de distance des joueurs ; le jeu durerait quatre heures ; chaque coup de boule d'A... devait abattre au moins deux quilles sur trois. La mise en jeu était de 20 c. pour les concurrents d'A... et de 40 c. pour ce dernier. Et, bien ! sur 300 parties, A... a

manqué deux quilles QUATRE fois seulement. — Plus de 300 personnes ont pu apprécier l'a-dresse d'A... à ce jeu.

— Albas célébrera dimanche 4 août sa fête votive. Nous donnerons le programme de cette fête dans notre prochain numéro.

Avant-hier, vendredi 19 juillet, vers cinq heures du soir, un horrible accident est arrivé aux portes d'Agen.

La veuve Grifoulet, marchande de vovailles, née au Boulves, commune de Montcuq (Lot), demeurant à Agen, rue St-Jean, et M. Jean Lajoinie, né au Crucifix (même commune de Montcuq), marchand de volailles, demeurant à Agen, rue Lamasse, faubourg du Gaz, reve-naient ensemble de Puymiril, montés sur une jardinière attelée d'un cheval.

Au moment où ils traversaient le chemin de fer, au passage à niveau de la route de Tou-louse, un train de plaisir, se dirigeant sur la gare d'Agen, les saisit au milieu de la voie.

Dans ce choc terrible, M^{me} Grifoulet a été broyée ; M. Lajoinie a eu la tête fracassée et n'a survécu que quelques minutes ; le cheval a été entraîné sur une longueur de cent cin-quante mètres environ et est mort dans la soi-rée. La voiture a été mise en morceaux.

Les deux malheureuses victimes étaient âgées l'une de 72 ans, l'autre de 51 ans et père de quatre enfants en bas-âge.

Le cadavre de M^{me} Grifoulet a été relevé en débris horriblement mutilés.

M. le Procureur impérial, M. le juge d'in-struction, M. le capitaine de gendarmerie, M. le commissaire de police et ses agents, et plu-sieurs employés du Chemin de fer se sont im-médiatement transportés sur les lieux pour procéder à une première enquête.

On attribue ce grave accident au défaut de fermeture des barrières. (Journal de Lot-et-Garonne).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 20 Juillet Marmiesse (Anne-Marguerite), rue Brives.
- 20 -- Rigal (Basile), à Toulouse.
- 21 -- Jouglas (Emile), rue du Cheval-Blanc.
- 21 -- Burgalières (Emilie), rue de la Préfecture.
- 21 -- Pellissier (Arnaud-Pierre), rue du Four-St-Laurent.
- 23 -- Estradel (Jean), à la Citadelle.

Mariages.

- 23 -- Crépin (Jean), maçon, et Castelnau (Marie).

Décès.

- 20 -- Terrie (Joseph), cultiv., 74 ans, à Bégous.
- 20 -- Terris (Joseph), naturel, 1 an, rue des Boulevards.
- 20 -- Noyer (Louis), 6 mois, faubourg Labarre.
- 21 -- Bénéch (Hélène-Paulette), 1 mois, faubourg Labarre.
- 22 -- Enfant du sexe masculin, présenté sans vie, des époux Détrieu et Guieu.
- 22 -- Annés (Sara), 18 mois, rue du Portail-au-Vent.
- 22 -- Clare (Anne), 70 ans, hospice.
- 22 -- Tremeulles (Pierre), charpentier, 62 ans, au cours Fénélon.
- 22 -- Astruc (Louis), 3 mois, rue du Tapis-Vert.
- 23 -- Lestrade (Louis), 27 mois, rue Feydel.
- 23 -- Pouget (Jeanne), 86 ans, hospice.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 21 juillet 1867.

- 22 versements dont 4 nouveaux 2,605 »
- 6 remboursements dont 4 pour solde 4,438 35

Pour la chronique locale : A. Layton.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance, S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ; Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

Sommaire du 20 juillet 1867.

Texte : Revue politique de la semaine. — Charles Ier, roi de Wurtemberg. — Courrier de Paris. — Exposition universelle de 1867 : La Galerie des Arts libéraux. I. L'Imprimerie et la Librairie. — L'Orient à l'Exposition universelle. — Catherine, nouvelle. — Le Czar à Var-sovie. — La ville de Querétaro. — Gazette du Palais. — Revue littéraire. — Les fêtes de Rome. — Banquet offert à M. Jules Favre, à l'occasion de son élection à l'Académie française. — Chronique musicale. — His-toire de la Peinture flamande, par M. Alfred Michiels. — Lambert Thiboust.

Gravures : Arc de triomphe élevé à Varsovie, à l'occasion de l'arrivée de l'empereur Alexandre — Charles Ier, roi de Wurtemberg. — Exposition universelle : le pa-lais du vice-roi d'Egypte. — le temple égyptien ; — la mosquée. — Mexique (2 gravures) : la place du Marche, à Querétaro ; — vue général de la ville. — Fêtes de Rome ; Course des Bighe (chars). — Banquet offert à M. Jules Favre. — Le mois de juillet, dessin de Ga-varni. — Lambert Thiboust. — Salon de 1867 : Ribera dessinant à la porte de l'Arca Caeli, à Rome. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 39^e livraison

La pagode de Chillambaran (côte de Coromandel), pap le contre-amiral Paris, directeur du dépôt des cartes et plans de la Marine impériale. 1838-1844. — Texte et dessins inédits.

Société Générale Algérienne.

Les souscriptions aux Obligations Algériennes de 500 fr. 5%, émises au pair par la société Algérienne et garanties par les annuités de l'Etat, sont reçues :

A Paris : à la Société Générale Algérienne, 13, rue Neuve-des-Capucines, et au Crédit Foncier de France, 19, rue Neuve-des-Capucines.

Dans les Départements : aux Recettes des Finances, et chez tous les Correspondants du Crédit Foncier.

Monsieur Didier,

Vous avez appris, par ma dernière lettre, que j'avais employé, avec un succès extraordinaire, les 50 kilogrammes de graine de Moutarde Blanche (de Hollande) que vous aviez bien voulu mettre gratuitement à ma disposition.

Je viens de nouveau vous signaler six cas de guérisons incépérées : le premier sur un sujet d'artreux que l'on pouvait à juste titre considérer comme incurable, dont l'état avait résisté jusqu'alors à toutes les médications usitées; le second, tourmenté depuis plusieurs années d'une affection chronique de l'estomac (gastralgie), a été radicalement guéri par l'emploi de 6 kilog. de votre Moutarde Blanche; la troisième, atteinte d'une maladie invétérée du foie, avec des complications rebelles, a éprouvé une telle amélioration dans son état que dès main-

tenant, après deux mois de l'usage de votre graine, je le considère comme marchant à une guérison certaine.

Je n'ignore pas que la graine de Moutarde Blanche ne jouit de toutes ses vertus qu'autant qu'elle est pure, fraîche, parfaitement mondée; avariée, impure ou vieille, elle devient inerte et peut même, si elle est échauffée, devenir nuisible.

Je viens faire appel à votre obligeance et vous prier de m'expédier encore quelques kilog. de votre incomparable remède populaire, appelé, à si juste titre, pour le docteur Kook et par M. Turner, un remède béni un magnifique présent du ciel.

Veillez recevoir, avec mes sincères remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

GROGNAT,
D^r médecin de la faculté de Paris.

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Prayssac

Cession de terrain pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication numéro 43.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 45 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Par acte passé devant M. le Maire de la commune

de Prayssac, le sieur Montel (François), a cédé au département, pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, N° 43,

SAVOIR :

0 a. 02 c. de hangar
0 a. 09 c. de fournil
0 a. 04 c. de cornières
2 a. 07 c. de cour

Moyennant la somme de deux mille quatre-vingts fr. ci. 2,080 fr.

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 22 Juillet mil huit cent soixante-sept.

Le Préfet du Lot,
Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,
Signé : Ch. DE PEBEYRE.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Ste-Croix.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 2, de Sainte-Croix à Monteug et à Lebreil, partie comprise dans la commune de Sainte-Croix.

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1844.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Sainte-Croix donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 2, de Sainte-Croix à Monteug, et à Lebreil, présenté par Monsieur l'Agent-voyer en chef du département

du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du vingt-quatre au trente-et-un juillet mil huit cent soixante-sept inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Sainte-Croix, le vingt-trois juillet mil huit cent soixante-sept.

Le Maire,
Signé : ALBUGHES.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de Me Vival, avoué à Figeac.

Le 23 août 1867, à 8 heures du matin, au tribunal de Figeac, il sera procédé à la vente des biens immeubles de Jean Galtier, cultivateur à Lasprades. L'adjudication se fera en deux lots, sur la mise à prix, 1^{er} lot 100 fr.; 2^e lot, 50 fr.

(Extrait de l'Echo du Quercy, n° 29.)

Tribunal de Figeac.

Faillite de Guillaume Pompidou. Vérification des titres, fixée au 4^e août 1867.

Déclaration de Faillite de Gabriel Guary. M. Séguy, a été choisi pour syndic.

(Extrait du Memorial de Figeac n° 170.)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

Une des branches les plus intéressantes de la SCIENCE MÉDICALE
MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE

Les trois ouvrages du D^r JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale :

1^o Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme; 1^{er} édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 504 fig. anatomiques.

2^o Traité d'Épuisement prématuré; quatrième édition, 1 volume de 626 pages.

3^o Traité des Maladies des Femmes; 1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.

Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D^r JOZAN, 182, rue Rivoli; ANIÈRE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princ. libraires. Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — Prix Modérés.

SERVICE

DE CAHORS

A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir.

Départ d'Assier : 1 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.



L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, à l'édition. se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire. . . . 5fr.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

MARBRERIE ITALIENNE

DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

FONDERIE DE MÉTAUX 2^e FUSION

FONTES, CUIVRE, ZING ET GRENAILLES DE FONTE POUR LA CHASSE

A CAHORS SAMBIN ET BESANÇON FAUBOURG ST-GEORGES.

Charrues, Pièces mécaniques, Falcons, Pilastrs, Pitons de rampe, Croix, Appui de Communion, Vis de pressoir, Pièces sur Plans ou Modèles. — La nouvelle Fonderie est munie d'une Machine à Vapeur de la force de cinq chevaux. Les personnes qui auront des blés à dépiquer sont invitées à s'adresser à MM. Sambin et Besançon qui se mettront à leur disposition et ne négligeront rien pour satisfaire leur clientèle, ou à M. Delrieu, Arquebusier, en face la Mairie, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

HOTEL DU CLOCHER DE RODEZ

Place Matabiau, 6, rue des Moutons, et rue Bayard

Tenu par LOUIS PÉLEGRIN

TOULOUSE

Cet Hôtel, entièrement remis à neuf, se recommande à MM. les voyageurs et aux familles, pour ses Chambres vastes, confortables et aérées, et par sa magnifique position près le Capitole, les Théâtres, les Boulevards, les Allées et à proximité de la Gare. — Salons, Chambres, Appartements pour familles. — Restaurant à toute heure du jour. — Les plus vastes écuries de la ville, Remise particulière pour voitures de maître

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.

Eaux de Cransac

SOURCE GALTIER

Dépôt chez Burgalières, fils, liquoriste, A CAHORS.

A VENDRE

UNE MAISON

Sise au fond du Fossés, en face la rue Brives. — Cette maison se compose d'une Cave, d'un Magasin d'Épicerie, aussi à vendre, et d'une arrière-magasin servant de cuisine; — d'un 1^{er} et d'un 2^e étages, composé chacun de deux pièces, et d'un grand Galetas.

S'adresser pour avoir des renseignements à Me Labie, notaire, ou à Delsol, Antoine, qui en est le propriétaire. — Les plus grandes facilités seront données pour le paiement.

A LOUER

1^o UN APPARTEMENT

AU 2^e ÉTAGE

2^o UN MAGASIN

rue Fénélon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

Trois mois 16 fr. Six mois 52 fr.

LE TEMPS
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Rédacteur en chef: A. NEFTZER
Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

YEUX

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farrier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Exiger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signatures: Dépôts: à Cahors, ch. VIREL; à Saint-Céré, LAFON; à Cahors, CAMBONNAT; à Puy-Léodage, DELBREL; à Cahors, LAFON-BESNARD, etc.

Au Commerce et à l'Industrie

PUBLICITÉ PERMANENTE

DANS LE

Calendrier du Lot de 1868

ÉDITÉ PAR

A. LAYTOU

La publicité est la vie du Commerce. Si les Maisons de Paris acquièrent leur grande importance, c'est qu'elles ne reculent devant aucun sacrifice pour publier leur adresse, sous toutes les formes, dans tous les coins de la France.

Qu'est-ce qui a manqué, jusqu'ici, au Commerce de nos contrées? Un organe de publicité permanente, qui pendant toute l'année, tint les Spécialités des Maisons, sous les yeux de la population, et des étrangers qui arrivent chez nous.

On a les Journaux? — Mais la publicité, à l'année, coûte fort cher dans un journal; tout le monde ne peut pas en user!

Eh bien! tous les Commerçants pourront profiter désormais, des bénéfices de l'ANNONCE.

Moyennant 10 francs, chacun aura droit :

1^o — A UNE PAGE d'annonce, dans le Calendrier du Lot de 1868. (Ce Calendrier s'imprime, chaque année, à 800 exemplaires, et se vend en quelques semaines).

2^o — A une annonce de DIX LIGNES, dans un grand Calendrier cartonné, que nous fondons sous le titre de CALENDRIER-ANNONCE du Lot, et qui sera placé dans les principaux HÔTELS, CAFÉS, MAGASINS, DÉBITS DE TABAC., etc., du Département.

3^o — A un exemplaire de ces deux Calendriers.

4^o — La liste des Souscripteurs, avec leur adresse, sera, plusieurs fois, publiée gratuitement, dans le Journal du Lot. Adresser, dès aujourd'hui, les demandes d'insertion, avec le texte lisiblement écrit, à l'éditeur A. LAYTOU, à Cahors.